

ACOP-F Compte-rendu de l'audience

Assemblée nationale

vendredi 27 avril 2018 de 16h30 à 17h15

Pour la commission des affaires culturelles et de l'éducation : S. Charrière Députée LRM, Vice-Présidente de la commission et rapporteure du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » assistée de deux attachés parlementaires

Pour l'ACOP-F : S. Amici, Présidente de l'association ; L.Deyrem, Secrétaire Générale ; F.Pagès, Trésorière-adjointe

CONTEXTE DE L'AUDIENCE

Cette audience faisait suite à notre lettre ouverte adressée début avril aux député.e.s, et plus particulièrement aux membres de la commission « affaires culturelles et éducation ».

Une confusion du secrétariat de la députée, l'avait conduit à adresser une proposition de rendez-vous à l'AFPEN (Ass. Française des Psychologues de l'Education nationale qui représente les PsyEN EDA/premier degré). L'AFPEN avait répondu à cette proposition d'audience sur le projet de loi LCAP et pris rendez-vous.

L'ACOP-F a été mise dans la boucle des échanges de mails la semaine suivante. C'est en recevant, de la part du secrétariat de Mme Charrière, copie du rendez-vous donné à l'AFPEN et nous y associant, que nous avons été informés. Après contact pris par Sylvie Amici avec le secrétariat de la Députée, la confusion a été levée.

S'agissant d'une audition sur le projet LCAP et l'article 10 « Orientation », c'était bien l'ACOP-F que Mme Charrière souhaitait auditionner et ce suite à notre courrier. L'invitation à l'AFPEN a été annulée. Le secrétariat s'est excusé de la confusion faite, en l'expliquant par l'emploi du nom générique de l'AFPEN auquel n'est associée aucune mention de spécialité (EDA) ou cadre d'intervention (1^{er} degré).

S. Charrière nous a surtout écoutées et elle est peu intervenue. Elle souhaitait entendre ce que nous pensions de ce projet de loi et nos propositions. Il n'y avait pour elle aucune confusion sur la reconnaissance de notre association en tant qu'association représentant les psychologues de l'Education nationale, spécialistes des questions d'adolescence, d'éducation et de conseil en orientation scolaire et professionnelle. Ceci est clairement spécifié sur tous nos supports de communication, sans confusion possible avec nos collègues du premier degré.

POINTS ABORDES

- a- Les conséquences du projet de loi pour les élèves et les familles,
- b- L'impact d'une information régionalisée sur l'égalité du droit d'accès à l'information et sur sa qualité,
- c- L'importance ainsi que les spécificités des missions des personnels et des services d'information et d'orientation de l'Education nationale (CIO, réseau de l'ONISEP/DRONISEP, Psy EN-EDO et DCIO),

CE QUE NOUS RETENONS

-Les Régions connaissent le tissu économique local, maîtrisent l'implantation et l'organisation de la formation professionnelle, cette loi a pour but de renforcer leur rôle et leur place.

-Les Régions doivent pouvoir informer directement dès le collège et jusqu'au supérieur sur les formations porteuses et les métiers en tension au niveau local.

-Un unique objectif, améliorer l'insertion des jeunes sortant du système scolaire en appliquant une règle adéquationniste.

-La voie professionnelle doit être revalorisée, et plus particulièrement via les cursus en apprentissage.

-Les jeunes vont alors aller vers ces formations, ce qui règlera le problème de l'orientation, de l'insertion et du chômage.

-Les services d'information et d'orientation de l'Education nationale seraient responsables des difficultés de la mise en place du SPRO et de son inefficacité.

-Aucune place n'est faite à une réflexion sur la place et le rôle de l'Ecole dans le développement personnel et intellectuel des adolescent.e.s et jeunes adultes.

PHRASES CHOCS

« Le gouvernement est pragmatique : il y a 1 300 000 jeunes sortants du système scolaire pour qui l'orientation n'a pas marché ». Interrogée, S Charrière précise qu'en fait il s'agit de ceux qui ont des difficultés d'insertion. Orientation et insertion semblent ici confondues.

« L'Ecole a pour objectif l'insertion ».

« La région donnera l'information et pour le conseil en orientation, il y a les professeurs qui sont proches des élèves et les connaissent bien ».

A propos de l'apprentissage, « entre les jeunes et les entreprises, ça ne matche pas ».

CONCLUSION

L'objectif prioritaire, porté à travers cette loi et la future réforme de l'enseignement professionnel, est que les jeunes sortent avec un métier et un emploi. « L'intérêt du jeune est de s'insérer », et nous comprenons que peu importent les risques de reproduction sociale accrue.

Aucune réponse de notre interlocutrice ne porte sur l'objectif d'une élévation du niveau de qualification, à la fois ambition démocratique et réponse adaptée aux besoins des entreprises. Il n'est pas question non plus de l'objectif d'émancipation permis par l'Ecole.

Les mesures du gouvernement ont pour but d'augmenter le taux d'apprentis, mais les propos laissent supposer qu'actuellement « l'échec » relatif de l'apprentissage ne serait dû qu'à un déficit d'information et d'incitation des familles et des jeunes. Tout est dit comme si les entreprises n'avaient pas de responsabilités, notamment dans la difficulté pour les jeunes à trouver une entreprise, et ensuite dans l'accueil et les conditions de travail proposés.

L'information apparaît comme une simple affaire de distribution d'informations et de présentation des métiers par des professionnels des secteurs. Toute notion de travail à faire avec les adolescent.e.s sur la confiance en soi, sur la prise de conscience de leurs intérêts et de leurs atouts, avant d'entrer dans le processus d'appropriation de l'information, ou l'articulation à une forme d'acculturation critique au monde de l'entreprise et au travail comme cela est proposé à travers « Parcours Avenir », sont absentes.

Aucune réflexion n'est présente sur la qualification et le cadre légal d'intervention des personnes qui seront missionnées par les régions pour intervenir dans les établissements scolaires sur ces questions, et plus particulièrement auprès de mineur.e.s.

L'ACOP-F, de manière solennelle, alerte sur la gravité de cette vision à court terme et utilitariste de l'Ecole, pour les adolescent.e.s et jeunes adultes, qui de part la période de développement traversée, sont particulièrement sujets aux mécanismes d'influence, notamment les jeunes et les familles les plus éloignées de l'Ecole.

Nous engageons chacune et chacun à interpeller à son niveau un maximum de partenaires dans les établissements scolaires et en dehors, les parents d'élèves, les élu.e.s, afin de questionner largement les projets de ce ministère, et de la mainmise du ministère du travail sur les parcours scolaires et de formation des collégien.ne.s, lycéen.ne.s et étudiant.e.s. Et ceci dans le déni le plus total de tous les phénomènes de reproduction sociale.

COMPTE-RENDU DES PRINCIPAUX ECHANGES

Sylvie Amici présente notre expertise par rapport à ce texte. Elle commence par repreciser le cadre d'activité des PsyEN EDO, DCIO et la notion de conseil en orientation. Elle indique que les Psy EN EDO interviennent dans plusieurs lieux, dont certains ne sont pas des établissements scolaires et qu'il y a toute une réflexion à avoir en équipe pour l'élaboration de supports ou l'analyse des circulaires, d'où la nécessité d'un lieu comme le CIO pour partager réflexion et ressources. Elle définit les notions d'orientation et d'information. Elle évoque notre rendez-vous au MEN la veille avec M. Kerrero.

S. Amici précise l'importance historique des CIO, des psychologues de l'EN (en DRONISEP ou en CIO) dans la démocratisation de l'école, l'élévation des aspirations. S. Amici pose les questions suivantes à la députée : Qu'attendez-vous de cette rencontre ? Que vient faire cet article 10 au milieu d'un chapitre et d'autres articles consacrés exclusivement à l'apprentissage ? Quelle marge de modification est envisageable quant aux dispositions contenues dans l'article 10 ? En quoi est-il nécessaire de démanteler l'ONISEP pour que les Régions puissent intervenir dans l'information des élèves ?

Les échanges qui suivront nous donneront le sentiment que l'Ecole n'avait plus à mener les jeunes vers des connaissances générales mais plutôt vers des emplois locaux (vision adéquatniste).

-S. Charrière répond : l'intérêt c'est de se faire un point de vue. Rien n'est acté. Une évolution est possible avec des amendements ou éléments de cadrage.

-S. Amici cite les propos de M. Kerrero qui dit « qu'il n'est pas raisonnable de mener tous les jeunes à la montagne Sainte Geneviève ».

-S. Charrière précise que le gouvernement est parti de quelque chose de très pragmatique : 1,3 millions de jeunes sont en difficultés d'insertion. Il s'agit de donner une perspective à ces jeunes en leur indiquant où sont les emplois. Elle évoque la situation de l'Allemagne.

-S. Amici précise que l'Allemagne n'a pas la même situation démographique. Elle présente d'autres éléments d'analyse fournis par notre travail avec d'autres organisations au niveau international (AIOSP). Elle évoque les situations de l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne... où l'information diffère selon le lander, le canton, la région, ainsi que la qualification des intervenants et les financements. Elle précise la place originale et intéressante des CIO, et l'importance de garder un maillage national avec des missions et une structuration dépendant de l'Education nationale.

-S. Charrière précise qu'à titre expérimental nous pourrions garder les CIO selon le choix des recteurs. La question du travail des PsyEN affectés en EPLE est abordée.

-S. Amici précise qu'en supprimant les CIO et donc les permanences en CIO cela permettrait seulement de « redistribuer » 6 à 7 h (par Psy EN) aux établissements (soit 2 ou 3h par établissement). Et on perdrait la possibilité d'accueillir des publics variés : élèves scolarisés dans le public, comme dans le privé, étudiants, décrocheurs, exclus, déscolarisés, nouveaux arrivants, apprentis, etc. Elle précise aussi la place des CIO sur les plateformes PSAD, « reviens te former »... qui ont largement contribué à baisser le taux de décrocheurs. C'était une demande de l'Europe et la France y est arrivée. Alors que les Régions, qui avaient en charge la formation adulte, semblent avoir eu plus de mal à atteindre les objectifs qui leur avaient été donnés dans le cadre du SPRO. Elle rappelle que la question de l'insertion des jeunes, diplômés ou non, est plus complexe qu'une question d'information et d'adéquation aux besoins des entreprises. Elle rappelle la masse d'emplois en intérim et les conditions de salaire, de contrat, qui ne favorisent pas l'envie des jeunes d'aller vers certains secteurs « porteurs », notamment dans les emplois peu valorisés dans notre société. Enfin elle évoque, à travers l'exposé de la situation d'un jeune, la difficulté à trouver un employeur pour un contrat en apprentissage, malgré une recherche très active.

-S Charrière convient : « il est vrai c'est que ça ne matche pas avec les employeurs ». Les métiers porteurs ne sont pas

toujours attractifs. Si le jeune n'a pas d'entreprise, il n'a pas d'apprentissage dans le domaine.

-F. Pagès interroge « comment le fait de transférer aux régions va régler le problème ? » et pose la question du démantèlement de l'ONISEP sous-tendu par les dispositions de l'article 10, la question du devenir des personnels et de leur travail qui n'a pas qu'une vocation informative mais aussi pédagogique, ce qui n'est pas dans les objectifs des régions.

-S. Charrière : C'est la région qui a la connaissance du tissu économique.

-F. Pagès : Ce n'est pas qu'une question de distribution d'informations : avec les adolescents, le travail de conseil et d'aide est essentiel.

-S. Charrière : En effet, l'accompagnement est nécessaire. Il y a les enseignants pour faire le conseil. Ils sont proches des élèves qu'ils connaissent bien.

-S. Amici évoque le site Oriane d'Ile de France et « le Top 10 des métiers près de chez toi », et présente des captures d'écran évocatrices sur l'inadaptation de ce type d'information pour des collégien.ne.s et lycéen.ne.s.

-S. Charrière ne connaît pas vraiment et paraît elle-même surprise du contenu proposé.

-S. Amici souligne aussi les nombreuses erreurs et les liens qui conduisent à des ressources qui ne sont pas d'un niveau de lecture pertinent, ainsi que l'effet contre-productif de la multiplication des sites d'information. Elle montre l'incohérence des propositions d'emplois avec les bassins d'emplois et relève que la présentation risque de ne pas du tout encourager les jeunes à s'impliquer dans un parcours scolaire : la plupart des secteurs de métiers présentés recrutant des personnes pas ou peu qualifiées. Parallèlement, les DRONISEP ont été mises à mal : il y a de moins en moins de personnels et notamment de Psy EN.

-F. Pagès : Comment les régions avec leur territoires différents vont pouvoir mieux faire qu'une information diffusée par l'ONISEP sur le territoire national ? Les CIO sont aussi des lieux ressources pour les équipes des établissements, les partenaires et les PsyEN, pour comprendre les textes, analyser les bassins et intégrer les informations sur l'insertion dans notre analyse... L'information va être déléguée à qui ? A quels professionnels ? Elle souligne un propos entendu dans une intervention à la radio de Mme Penicaud ministre du travail, qui soulignait qu'« un jeune doit s'orienter avec passion »...elle questionne : « Comment les Régions vont-elles faire le lien entre le jeune qui doit s'orienter avec passion et les besoins de l'économie locale à pourvoir ? Comment fait-on cela ? Est-ce que tous les jeunes seront « touchés » de la même manière selon leur milieu d'origine ? »

-S. Charrière : Il faut trouver une solution pour que ça marche mieux.

-F. Pagès : Qu'est-ce qui doit marcher mieux ?

-S. Charrière : il s'agit de l'insertion

-F. Pagès : L'insertion peut se faire au détriment de l'intérêt du jeune, de l'émancipation et conduire à une plus grande reproduction des inégalités, les jeunes de milieu populaire étant parfois moins armés pour résister aux pressions de l'insertion à court terme.

-S. Amici : les régions n'ont pas réussi avec l'emploi des adultes. Les missions locales ont aussi beaucoup de difficultés à accompagner des jeunes vers certains secteurs, alors qu'ils sont en demande d'insertion. Quel garde-fou pour le public scolaire ? Elle cite l'exemple de la plateforme « hello Charly-ton coach sur facebook », qui était en lien dans le site oriane, avec un chatbot via messenger gratuit au départ (mais qui par contre donne accès aux informations personnelles partagées par le jeune sur facebook) et qui propose des services payants dès que la personne veut des informations plus précises, informations par ailleurs accessibles gratuitement via le site de l'ONISEP ou dans la documentation de leur CDI et enfin au CIO. Elle cite d'autres exemples de plates-formes ayant proposé de la même manière des services payants, normalement gratuits. Elle pose la question de savoir si tout cela est normal ? Quelle protection des données du jeune ? Quelles garanties éthiques ? Quelle fiabilité ? Elle cite aussi, l'exemple du traitement des listes SIEI que la Région Ile de France a choisi de confier récemment à un « prestataire extérieur », alors que ce travail avait été effectué jusqu'à présent de manière efficace, gratuite et avec toutes les garanties nécessaires à la protection des personnes, par les CIO en coordination avec les établissements scolaires. Revenant au projet de loi, elle précise que l'idéal serait de retirer l'article 10, ou de spécifier qu'il s'agit de l'information sur l'apprentissage, ce qui serait cohérent avec les autres articles de cette section de la loi, mais dans tous les cas ne pas utiliser le terme générique d'orientation, qui recouvre bien d'autres choses que l'information sur les métiers, dont ils semblent questionner à travers les propos échangés et les objectifs affichés par les Régions.

-S. Charrière précise que l'on peut faire des amendements d'appel... elle nous interroge sur un sondage où le COP n'arrivait pas en tête quand il s'agissait de dire ce qui a influé sur le choix de métiers des jeunes. C'est l'entourage personnel qui intervient en priorité

-S. Amici explique que notre travail ne s'inscrit pas seulement dans le conseil individuel aux jeunes mais aussi auprès des enseignant.e.s et dans la dynamique de l'établissement. Et que, de plus, nous n'avons pas pour vocation de donner un conseil qui primerait sur les vœux et choix des familles, encore plus s'agissant de mineur.e.s. Il apparaît même normal et réconfortant que ce soit l'entourage qui soit prépondérant dans les décisions prises, sinon qu'elle serait la place accordée au « dialogue avec les familles ». Elle explicite que notre travail dans le cadre du conseil individuel en orientation est de créer un lieu de dialogue et de réflexion, pour que le jeune et sa famille construisent leur choix. Nous sommes là pour « tenir conseil » avec eux, pour eux. Enfin le travail des PsyEN en individuel porte sur d'autres dimensions que le conseil en orientation, cela paraît aussi oublié par les Régions dans la façon de considérer nos interventions dans les établissements

-S. Charrière : Vous mettez de l'huile dans les rouages ?

-S. Amici : Nous faisons au mieux pour soutenir les élèves et les équipes...

-F. Pagès : Ce n'est pas parce que la sphère privée arrive en premier (dans le sondage) que nous ne jouons aucun rôle. Les jeunes valorisent leurs proches pour des raisons affectives et nous jouons un rôle discret de « passeurs » : nous aidons à tisser des liens qui renforcent, à prendre confiance et nous pouvons susciter un choix qui sera conforté par les proches. Nous ne sommes pas dans l'influence. Elle précise qu'au texte du projet de loi, il serait intéressant de rajouter que le MEN accorde toujours de l'importance à l'accompagnement dans l'orientation et dans l'information et que cela relève bien de la compétence du MEN. L'Ecole est là pour accompagner les jeunes à devenir des adultes et pour assurer une égalité sur le territoire. Il faut se soucier de l'intérêt du jeune. Et nous souhaitons que l'information soit du ressort national. Le MEN doit exiger que cette mission soit faite par des personnels de l'EN : donner

des informations, et aider à comprendre les informations, à se les approprier. Elle suggère que soit écrit dans le texte de loi que l'EN reste maître d'œuvre pour l'information et l'orientation et que le MEN respecte ses services et personnels dans leurs missions et statut. L'entrevue se termine par une ouverture sur l'envoi de propositions d'amendements au projet de loi. La rédaction de ces amendements est en cours. Ils seront envoyés avant le 20 mai.

Le dossier législatif et tous les documents afférents à la loi sont consultables sur le site de l'assemblée nationale
http://www.assemblee-nationale.fr/15/dossiers/choix_avenir_professionnel.asp

**Calendrier prévisionnel
de l'examen du projet de loi
« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**

1-Le Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel , n° 904, a été déposé le 27 avril 2018
Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce projet de loi

2-Travail en commission, auditions et examen à l'assemblée nationale et au sénat

Sénat travaux de la Commission des affaires sociales
A partir du 16 mai

Assemblée nationale 1ere lecture

- ➔ La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est saisie pour avis, Mme Sylvie Charrière Rapporteuse, Députée « La République En Marche » : prochaine réunion le 23 mai
- ➔ La commission des affaires sociales s'est saisie pour avis, Mme Nathalie Elinas Rapporteuse, Députée « Mouvement Démocrate » : examen de la loi le 29 mai et suites programmées jusqu'au 1^{er} juin
- ➔ La commission des affaires économiques s'est saisie pour avis, pas de nomination de rapporteur à ce jour

3- Inscription et examen du projet de loi à l'ordre du jour de l'assemblée nationale, débat en séance publique : courant juin

4- Vote du texte par l'assemblée nationale : 26 juin (sous réserve)

5- Examen au Sénat : courant juillet

7- Adoption définitive du texte : fin juillet/début aout

8- publication de la loi : fin aout/début septembre

DOCUMENTS REMIS

- Dossier ACOP-F (bref historique de l'association et de la profession, rôles et missions des PsyEN Education, Développement, Orientation, et activités des CIO),
- Invitation à nos 67eme Journées Nationales d'Etudes Lannion et Haut Patronage du ministère,
- Revue « Questions d'orientation n°4-2017 » *Psychologues de l'Education nationale : un corps adolescent ?*
- Article 10 du projet de loi du ministère du travail, annoté par nos soins
- Copie de notre lettre adressée aux élu.e.s,
- Différentes captures d'écran du site « oriane » Région ile de France et de ses « top 10 des métiers près de chez toi »,
- Dossier des contacts pris par un jeune en recherche d'un contrat en apprentissage et les réponses reçues,
- Article injep « inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel »,
- Article de Jérôme Martin - historien
« De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire : l'AGOF et la construction de la profession de conseiller d'orientation ».